



Auberge La Maison Neuve Règlement intérieur

Normes de sécurité - Vous êtes tenus de respecter les capacités d'accueil des gîtes et des salles. La répartition des lits dans les chambres ne doit pas être modifiée. Les issues de secours doivent être maintenues dégagées.

Sécurité incendie - Les gîtes et salles sont équipées de détecteurs à incendie qui déclenchent une alarme en présence de fumée ou de température anormalement élevée. Ces dispositifs ne doivent en aucun cas être mis en hors service par quelque moyen que ce soit. Les bougies étincelantes, les mini-feux d'artifice pour les gâteaux, les fumigènes pour les soirées dansantes, déclenchent régulièrement les alarmes ; il est préférable de ne pas les utiliser.

Cigarettes - Conformément à la réglementation, il est interdit de fumer dans les pièces et dans les chambres.

Conditions de location - Les locaux seront laissés propres et remis en ordre suivant les consignes ci-dessous :

Cuisine : propre et rangée, sol propre et serpillé, vaisselle nettoyée et rangée dans les bacs et placards, mobilier de cuisine propre, lave-vaisselle vidé et nettoyé, réfrigérateurs vidés et nettoyés, barbecue vidé et nettoyé

Les éléments cassés ou manquants seront facturés : verre 2.5 euros, assiette 7.5 euros, couvert 2.5 euros. Autres articles suivant valeur du matériel neuf pour remplacement.

Salle à manger : pièce balayée, chaises sur les tables, tables nettoyées et positionnée en milieu de pièce

Chambres : poubelles vidées, draps housses et taies des lits utilisés retirés et regroupés sur le palier, couvertures et dessus de lits pliés.

Abords extérieurs : Les mégots seront ramassés et les préaux seront balayés ; le mobilier extérieur utilisé sera rangé et remis.

Déchets : emballages recyclables en sacs jaunes, restes alimentaires dans des seaux fournis ou dans le bac à compost, emballages verre emportés dans les containers municipaux, déchets divers en sacs noirs). Suivre les consignes affichées dans les locaux.

Attention : Les consignes non respectées pourront faire l'objet de retenue sur les chèques de garantie déposés.

Remise des clefs - En règle générale vous trouverez les clefs sur chacune des portes des pièces que vous utilisez. Ne pas hésiter à nous solliciter si vous avez besoin d'une clé particulière. S'il s'agit d'un séjour prolongé d'un groupe et que les clés ne vous sont pas nécessaires, n'hésitez pas à les déposer à l'accueil.

Décoration des salles - Nous nous efforçons de maintenir les salles en bon état. Aussi nous vous demandons de ne pas utiliser de punaises, d'agrafes, de scotch sur les murs. Des tableaux sont présents dans certaines salles. Ceux-ci en plus de leur valeur marchande ont une valeur affective très importante. Merci de ne pas les déplacer sans notre autorisation. Après votre fête, merci de ne pas oublier de retirer les accessoires de décoration y compris la signalétique qui a pu être ajouté aux extrémités des chemins. L'utilisation de confettis est interdite.

Mobilier - Le matériel des salles (chaises et tables) ne doit pas être utilisé à l'extérieur car il n'est pas prévu à cet effet. Des tables et bancs extérieurs sont mis à disposition. Ne pas se mettre debout sur les chaises, celles-ci sont fragiles. Si besoin, nous avons un escabeau à disposition

Produits d'entretien et accessoires - Papier toilette, produits d'entretien, lessive, torchons, sacs poubelles sont fournis par vos soins.

Circulation des véhicules - La circulation en voiture sur les deux routes d'accès et particulièrement aux abords de la cour et dans la cour doit être effectuée à vitesse réduite et sans avertisseur sonore. Merci d'être très vigilant sur ce point pour assurer la sécurité de tous.

Objets perdus ou égarés - La structure ne peut être mise en cause et redevable de la valeur des objets personnels perdus ou égarés sur la structure et en aucun cas la responsabilité de la structure ne pourra être engagée. Nous sommes vigilants à mettre de côté ce qui peut être trouvé mais la structure ne pourra être tenu responsable y compris si il y a eu destruction de ces objets.



Aspect Développement durable - Vous appréciez le cadre. Merci de le respecter ! Vous appréciez la nature environnante. Aidez nous à la protéger !

Nappes : Eviter l'usage de nappes d'aspect métallisé, ou en non tissé qui ne sont pas recyclables. Evitez les nappes en non tissé qui ne sont ni recyclables ni compostables. Si vous devez utiliser des nappes choisissez les en papier. Mieux encore vous pouvez utiliser des nappes en tissu lavable. Possibilité de location sur place.

Idem pour les gobelets et les assiettes en plastique qui ne sont pas recyclables, nous préférons les matériels réutilisables. Là aussi possibilité de location sur place.

Pour la décoration, pensez qu'après cette utilisation tout va à la poubelle ; les articles proposés sont très rarement recyclables. Pensez à la location ou à l'achat d'occasion. Encore mieux utiliser au maximum des accessoires de décoration naturels.

Accidents et assurances - Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou du fait de ses invités. Vous êtes invités à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour couvrir ces différents risques. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident à l'intérieur ou à l'extérieur des gîtes et des salles. Surveiller vos enfants. La structure d'hébergement se situe au milieu des bâtiments d'exploitation de la ferme. Certains matériels et certaines zones de stockage peuvent présenter des risques pour les enfants. Merci de le rappeler à vos invités et de mettre en garde les enfants.